



Ville de
Kingersheim

Le Maire

321/2020

Arrêté portant délégation de fonction et de signature Madame Céline Namur, Conseillère municipale déléguée

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 28 septembre 2020

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 fixant le nombre des Adjointes au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints,
- Vu La délibération du Conseil municipal en date du 17 juin 2020 fixant les indemnités des élus et le nombre maximum des Conseillers municipaux délégués,
- Vu le procès-verbal du Conseil municipal en date du 23 septembre 2020 fixant les délégations des Conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de Madame **Céline Namur**, Conseillère municipale déléguée à la Transition Ecologique et Energétique (et du suivi de la démarche Cit'ergie) et aux espaces verts et naturels auprès du Maire,

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Céline Namur dans les domaines suivants :

- **Chasse** : présidence, en cas d'absence du maire, de la commission communale de la chasse et toute question relative à la chasse
- **Espaces naturels** : toute question relative à la gestion des espaces naturels au sein de la ville y compris le Dollerbaechlein
- **Environnement** : toute question relative au code de l'environnement
- **Agriculture, forêt** : toute question relative à l'agriculture et à la gestion des forêts
- **Marchés publics** : tout marché public relatif à l'entretien des espaces verts communaux

Article 2 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20200928-AI-321-2020-AI
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020

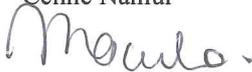
Article 3 – La présente délégation prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- L'intéressée
- M le Sous-Préfet
- M le Trésorier de Mulhouse Couronne.
- M le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse

Signature de l'intéressée :

Céline Namur



Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation
le Maire

Laurent Riche



Accusé de réception en préfecture
068-216801662-20200928-AI-321-2020-AI
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020